



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chambéry, le 11 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rappel de l'interdiction de la cueillette du génépi et de l'edelweiss

La préfecture de la Savoie rappelle que sur l'ensemble du département la cueillette du génépi est limitée à 120 brins par jour et par personne. La cueillette de l'edelweiss est, quant à elle, interdite. Les contrevenants peuvent encourir une amende allant jusqu'à 750 euros.

Sous l'autorité de madame Anne Gaches, procureure d'Albertville, une opération de sensibilisation et de contrôles spécifique a été mise en place entre le 29 juillet et le 4 août 2023 notamment au col du Mont Cenis, un site remarquable pour sa flore, soumis à une forte fréquentation touristique.

Les agents de l'Office national des forêts, de l'Office français de la biodiversité, du Parc national de la Vanoise, de la gendarmerie de la Savoie, de la police municipale et de la direction départementale des territoires y ont assuré collectivement une présence affirmée.

À l'issue de cette opération qui a également été menée sur d'autres sites du département, l'excédent de récolte saisi représente plus de 8500 brins de génépi et 350 fleurs d'edelweiss.

Le préfet de la Savoie, François Ravier, rappelle que les services de l'État assurent tout au long de l'été une présence marquée sur les nombreux sites naturels d'exception que compte le département. La préservation de la biodiversité constitue un objectif national primordial, qui peut être atteint grâce à une information de qualité des randonneurs et des contrôles ciblés.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr